



3ème rencontre « Employeurs & Mobilités »

20 février 2024

Ordre du jour

1. Les nouveautés sur le réseau TCL
2. Le label RSE mis en œuvre par les employeurs de la Vallée de la Chimie
3. Actualités Mobilités
 - Préfiguration de nouveaux accompagnements pour employeurs
 - Challenge Mobilité 2024
 - Découverte de l'Agence des Mobilités en ligne
 - Évolutions législatives
 - Actualités vélo (aides, mai à vélo, etc.)
 - Évolution des services de mobilité (autopartage, covoiturage, etc.)
 - Salon Virtuel de la Mobilité durable

Merci aux intervenantes et intervenants du jour

- Frédéric Fournet et Pauline Berthollier, Direction Relation Usagers Keolis Lyon
- David Arraou, Association de Développement Durable de la Vallée de la Chimie
- Laure Breysse, Maison du Vélo Lyon

Présentation des actualités sur le réseau TCL

Rencontre « Employeurs et Mobilités » 20/02/2024

Direction Relation Usagers - Keolis Lyon

—
28 FÉVRIER 2024

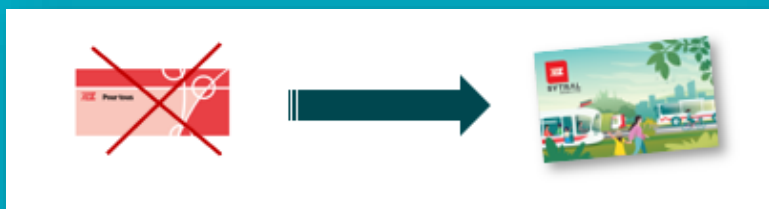


...le ticket...
...bonjour le billet !



SYTRAL
MOBILITÉS

LE BILLET SANS CONTACT



—
28 FÉVRIER 2024



Campagne de communication diffusée du 10/02 au 15/03/2024

Bye le ticket...



...hello le billet !

Rechargeable Sans contact

+ d'infos sur tcl.fr

UTILISABLE JUSQU'AU 15 MARS
ÉCHANGEABLE DU 15 MARS AU 15 JUILLET

ÇA CHANGE TOUT ET POURTANT
ÇA NE CHANGE RIEN

TCL
SYTRAL
MOBILITÉS

Ciao le ticket...



...bienvenue le billet !

Rechargeable Sans contact

+ d'infos sur tcl.fr

UTILISABLE JUSQU'AU 15 MARS
ÉCHANGEABLE DU 15 MARS AU 15 JUILLET

ÇA CHANGE TOUT ET POURTANT
ÇA NE CHANGE RIEN

TCL
SYTRAL
MOBILITÉS

Fin le ticket...



...bonjour le billet !

Rechargeable Sans contact

+ d'infos sur tcl.fr

UTILISABLE JUSQU'AU 15 MARS
ÉCHANGEABLE DU 15 MARS AU 15 JUILLET

ÇA CHANGE TOUT ET POURTANT
ÇA NE CHANGE RIEN

TCL
SYTRAL
MOBILITÉS

Le Billet Sans Contact (BSC)

Le **Billet Sans Contact** remplace le **ticket magnétique**.

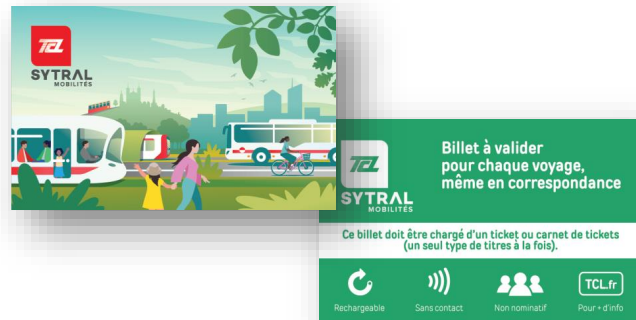


→ Support **rechargeable**, **réutilisable**, sur lequel l'utilisateur peut charger tous les titres de transport suivants : Ticket unité, carnet de 10 tickets (plein tarif ou tarif réduit), tick'air, tickets longue durée (2h, soirée, 24h, 48h, 72h), Ticket TCL en Fête, Ticket Famille, tickets pour les groupes...

Une fois le titre consommé, l'utilisateur peut recharger le billet sans contact avec le même titre initialement acheté ou avec un autre titre.

L'achat du billet sans contact est en revanche fixé au prix de **0,20 €**.

Ce montant couvre en partie le coût du support sans contact d'où l'importance de bien conserver son billet pour les prochains rechargements.



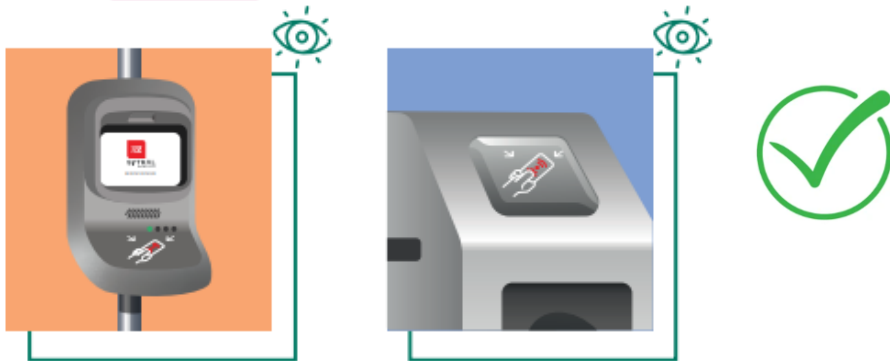
- ✓ Moins de déchet
- ✓ Une validation rapide
- ✓ Non nominatif
- ✓ La possibilité de consulter le solde du billet

Le Billet Sans Contact (BSC)

Les dates à retenir :

- ✓ **15/02/2024** Fin des ventes des tickets magnétiques et du ticket SMS et lancement de la vente des Billets Sans Contact
- ✓ **15/03/2024** Les tickets magnétiques ne seront plus acceptés sur les anciens valideurs :

Validation : pour voyager il faut le présenter sur les **NOUVEAUX** valideurs.



Pour rappel : les cartes TCL restent validables sur les 2 équipements

- ✓ **Du 15/03 au 31/07/2024** Les tickets magnétiques pourront être échangés contre des BSC en agence commerciale pour le grand public

Les principales caractéristiques à retenir sur le Billet Sans Contact :

Le BSC a une valeur de **0,20€ ...car il est rechargeable !**

Le BSC « classique »
le vert sans bandeau de couleur sur la gauche



Distributeur
Agence
Point Service

Les **4 autres couleurs**
permettent de distinguer
les différents titres **dans**
les bus



**Ticket unité
conducteur**



**Ticket 24h
vendu à bord**



**Tick'air vendu
à bord**



**TCL en Fête
vendu à bord**

Bus

Comment fonctionne le rechargement d'un BSC ?

1

BSC vide

→ Rechargement de n'importe quel titre

BSC chargé avec un titre

→ Rechargement du même titre que celui présent

2

Tous les BSC (quelle que soit leur couleur) sont rechargeables :

- sur distributeur
- en agence TCL
- en point services

3

Un BSC peut être rechargé **10 fois** au maximum



Quels titres chargés sur un BSC ?

Titres
Ticket Unité
Ticket Unité vendu à bord
Tick'air
Ticket Soirée
Ticket 2h
Ticket TCL en Fête
Ticket Funiculaire
Ticket 24h
Ticket 48h
Ticket 72h
Pass 7 jours
Ticket Famille
Ticket Groupe
Carnet de 10 – Plein Tarif
Carnet de 10 – Moins de 26 ans
Carnet de 10 – Famille Nombreuse
Ticket Sortie Scolaire



Le BSC est utilisable par **une seule personne** s'il porte l'un de ces titres



Titre **multi-validable**
= plusieurs personnes utilisent le même BSC



Je souhaite commander des Billets Sans Contact pour les trajets professionnels de mes salariés

Comment faire ?

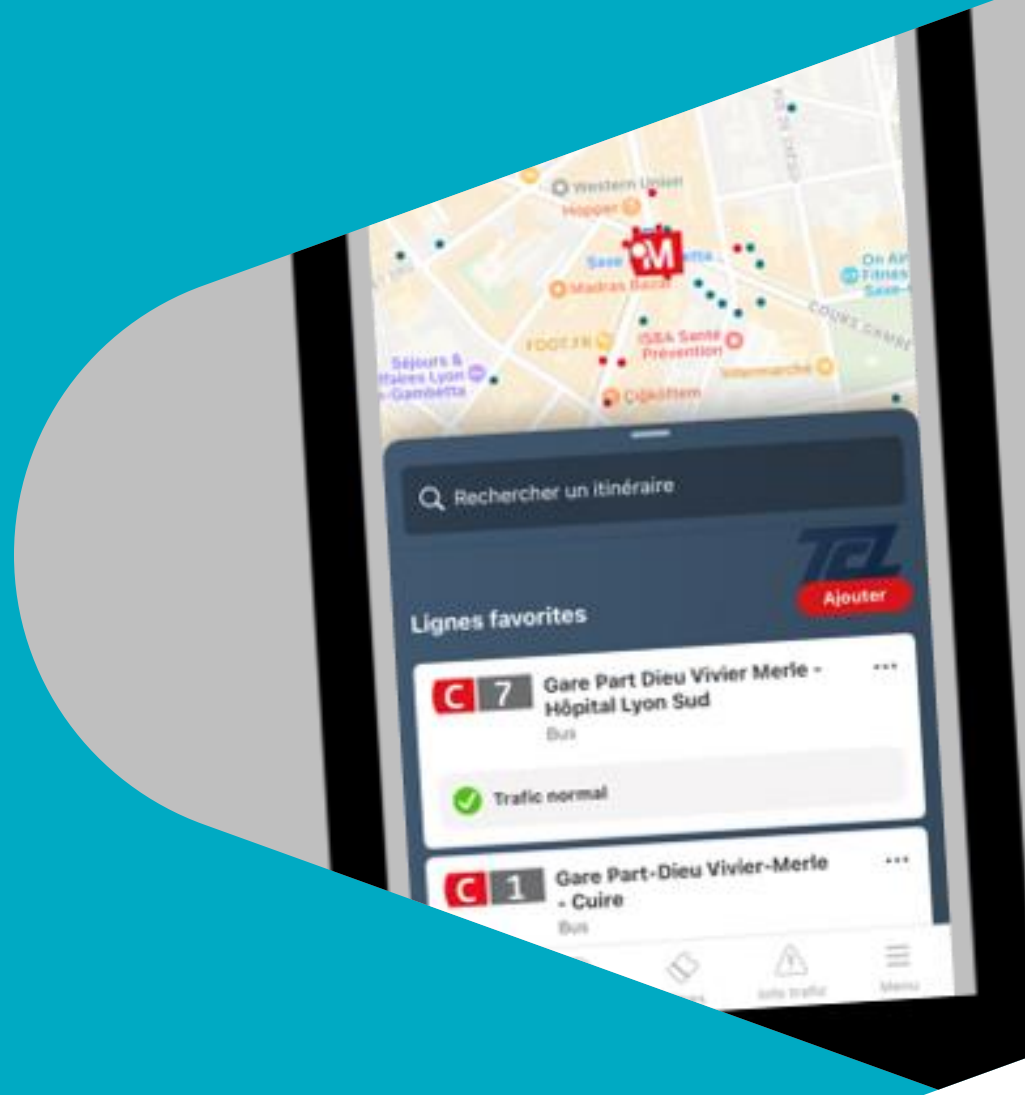
- ✓ Commande des Billets Sans Contact chargés (du titre de votre choix) au même endroit : Bureau Administration et Collectivités bac@keolis-lyon.fr
- ✓ Le coût du support sera de 0.20€ par Billet Sans Contact commandé.
 - ✓ Exemple : si je commande 100 Billets Sans Contact chargés d'un ticket unitaire, cela me coûtera 220€ (200€ de ticket unitaire + 20€ de support BSC).
- ✓ Si vous souhaitez éviter l'achat systématique d'un Billet Sans Contact (0,20€) à chaque commande, il y a aussi la possibilité que ce soit le salarié qui achète puis recharge lui-même son Billet Sans Contact et vous transmette le justificatif d'achat pour remboursement.



SYTRAL
MOBILITÉS

NOUVELLE VERSION DE L'APPLICATION TCL

—
28 FÉVRIER 2024



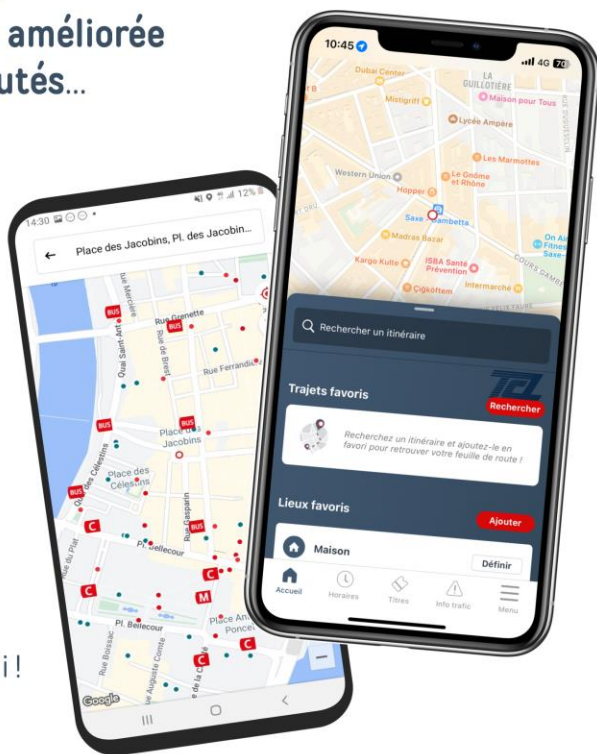
Nouvelle version de l'application mobile TCL

REDÉCOUVREZ L'APPLI TCL !

Toutes les **fonctionnalités**
que vous aimez en version **améliorée**
et de **nombreuses nouveautés...**

Nouvelle application disponible le 15/02/24 :

Nouvelle ergonomie plus simplifiée mais les fonctionnalités restent les mêmes

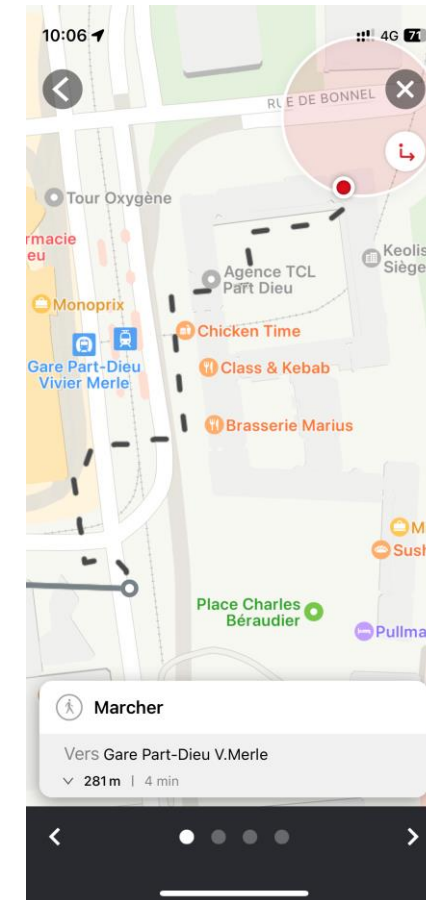
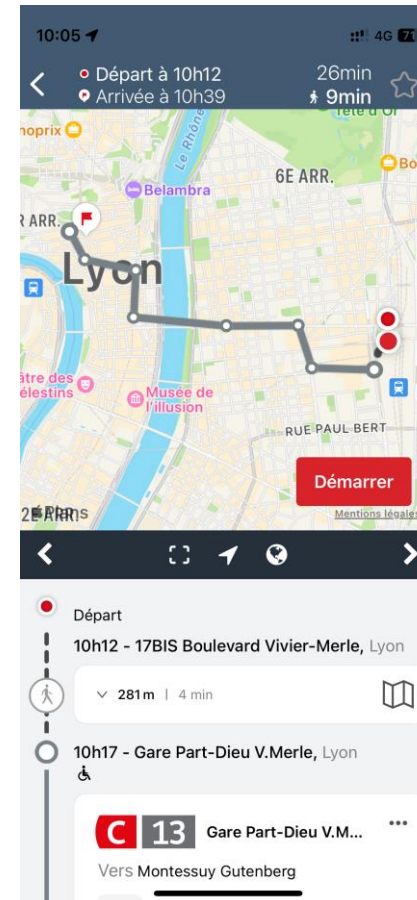
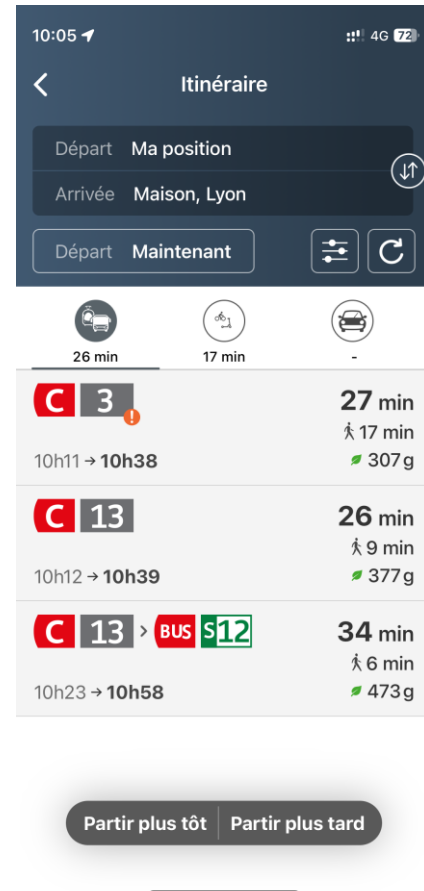
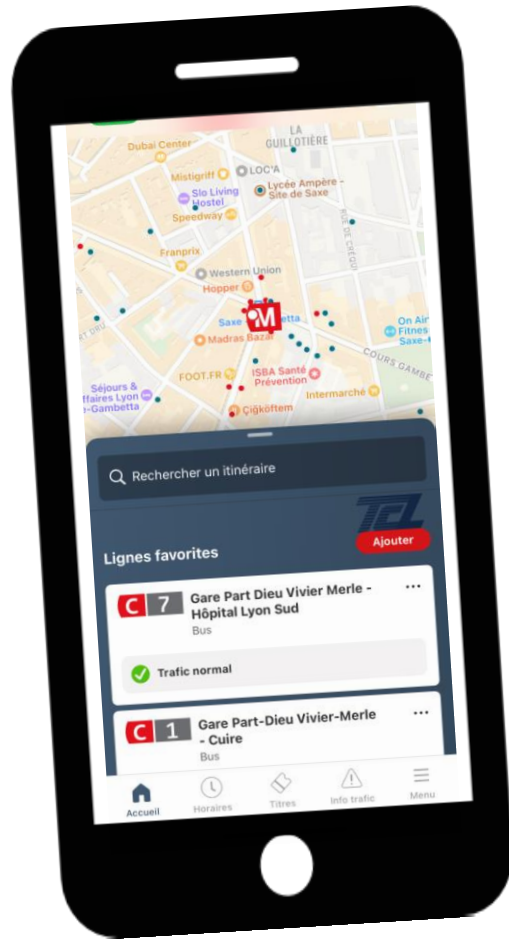


Pensez à mettre à jour votre appli !



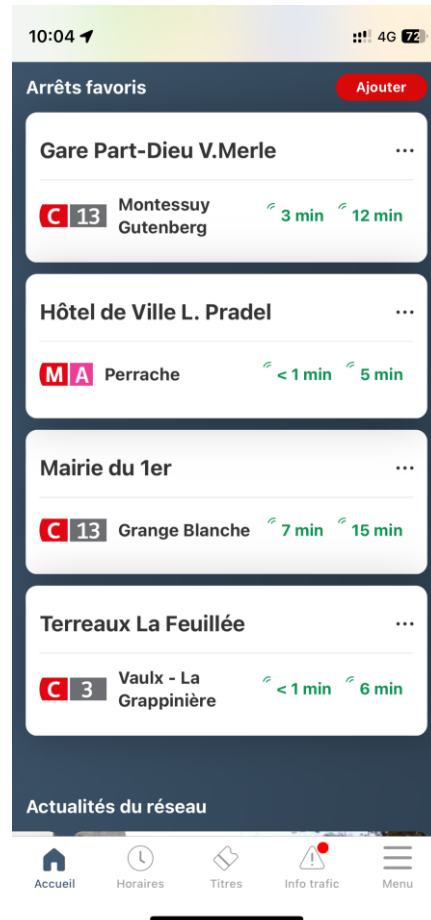
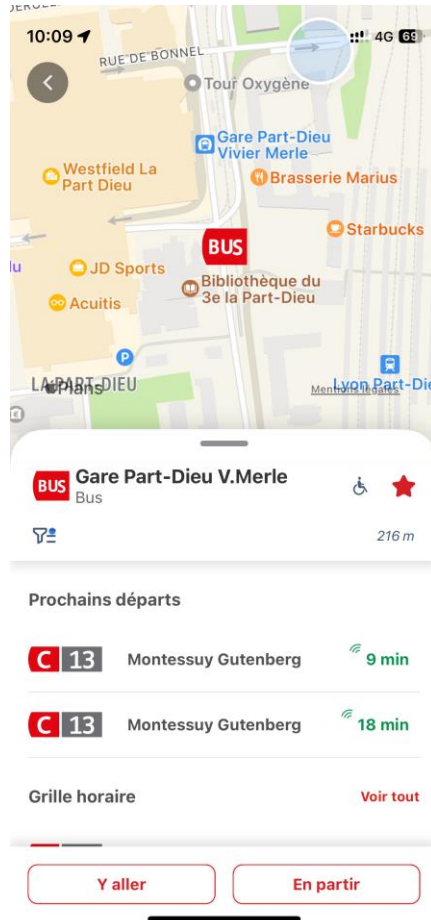
Nouvelle version de l'application mobile TCL

- Calculs et recherches d'itinéraires



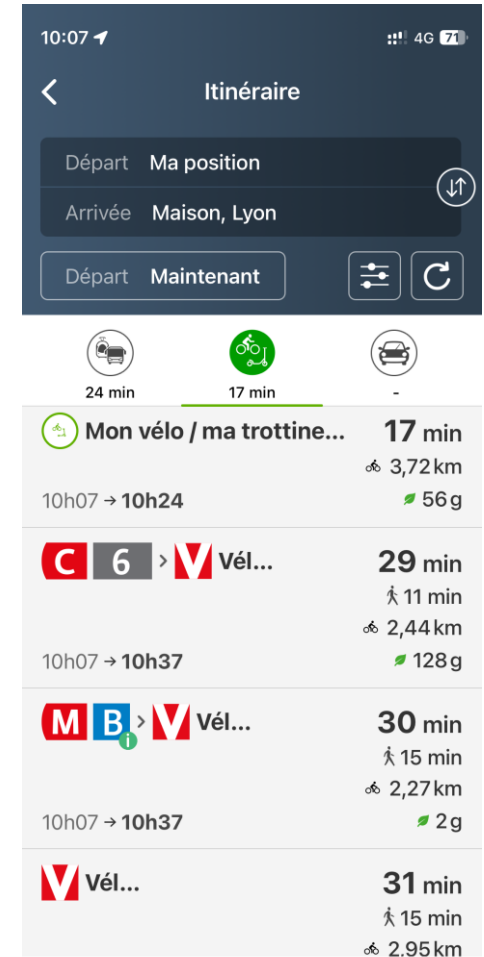
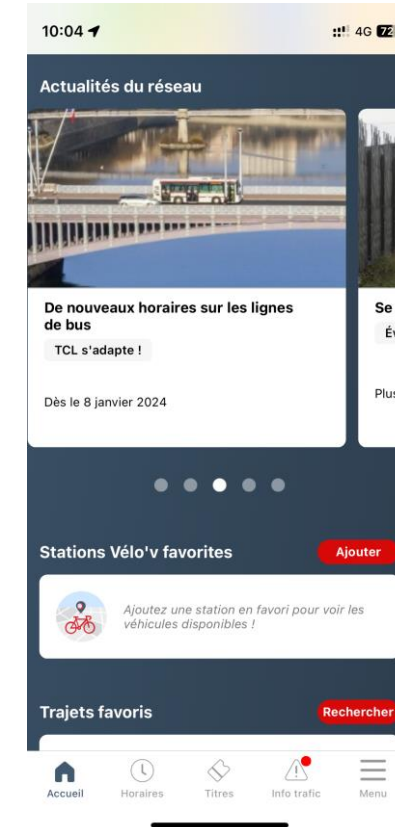
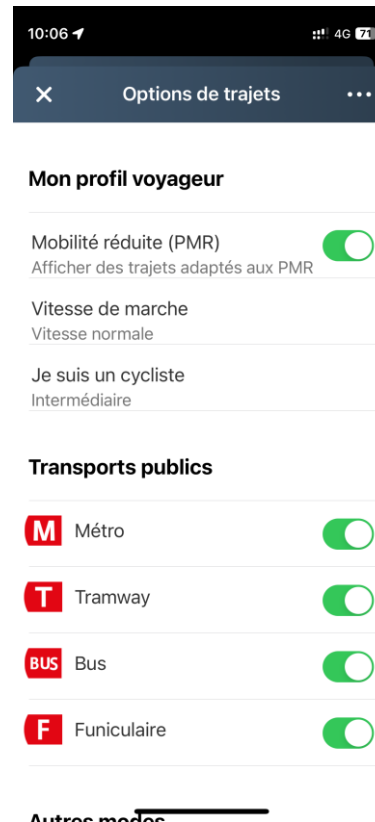
Nouvelle version de l'application mobile TCL

- Lieux et Arrêts favoris avec temps d'attente en réel



Nouvelle version de l'application mobile TCL

- Ajout d'un trajet favori (et plus seulement un point d'intérêt)
- Stations Vélo'v préférées
- Actualités du réseau qui reprend le bandeau actus du site tcl.fr
- Personnalisez vos déplacements →





SYTRAL
MOBILITÉS

TRAVAUX SUR LE RESEAU : COMMENT RESTER INFORMÉ ?

28 FÉVRIER 2024



Comment rester informé ?

Site internet TCL.FR

Consultez les plans du réseau, état du trafic et places disponibles aux parcs relais en temps réels, les fiches horaires, demandez une attestation d'achat...



TCL à votre écoute !



Obtenez un itinéraire complexe, des précisions sur les tarifs, un conseil sur toute demande spécifique du lundi au dimanche de 6h à 22h

Newsletter mensuelle

Inscrivez-vous pour recevoir chaque mois la lettre d'info : pberthollier@keolis-lyon.fr

Application TCL SYTRAL

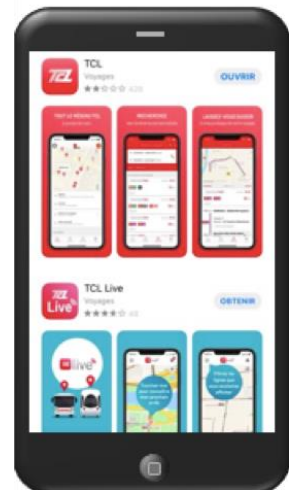


Tout le réseau TCL à portée de main : calculez votre itinéraire, consultez les horaires en temps réel, recevez vos alertes trafic

Application TCL LIVE

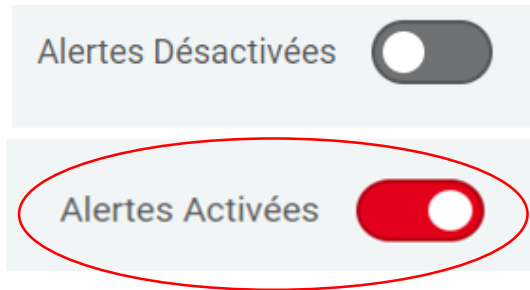


Localisez les bus et trams autour de vous



Recevoir une alerte infos par sms et par email via MonTCL :

1. Créer un compte sur Mon TCL
2. Une fois l'inscription validée, cliquez sur "mes alertes" et activer les messages d'alertes "alertes activées"



3. Sélectionnez la/les lignes souhaitées et le(s) jour(s) d'alerte →

Plus d'informations : <https://www.tcl.fr/assistance/le-site-tclfr/comment-creer-un-compte-montcl>



Créer une alerte

Nom de la ligne

Ex: Métro A, T1, C7, Bus 40...

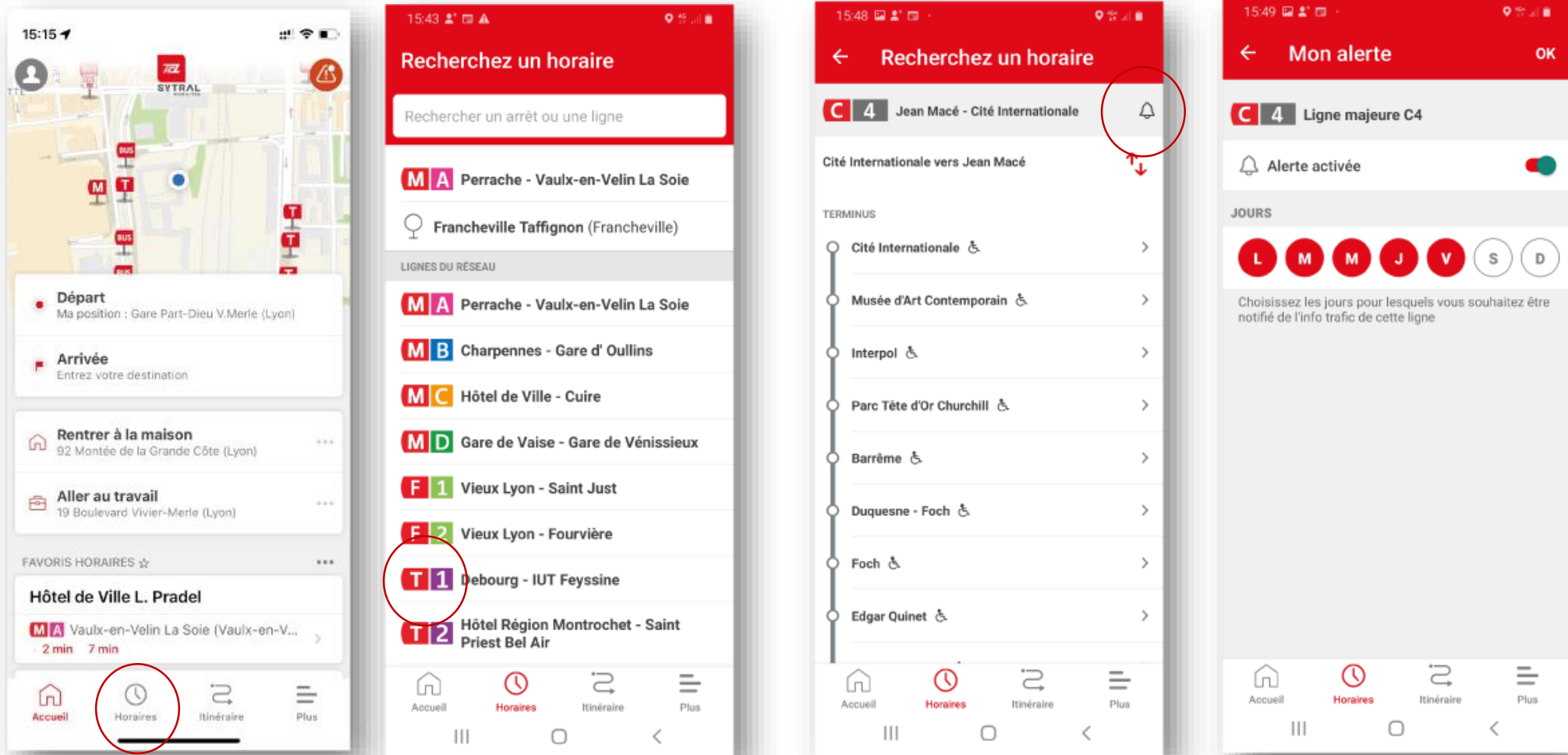
Créer une alerte

Être alerté le(s) :

Lundi ✓	Mardi ✓	Mercredi ✓
Jeu. ✓	Vendredi ✓	Samedi ✓
Dimanche ✓		

Par :

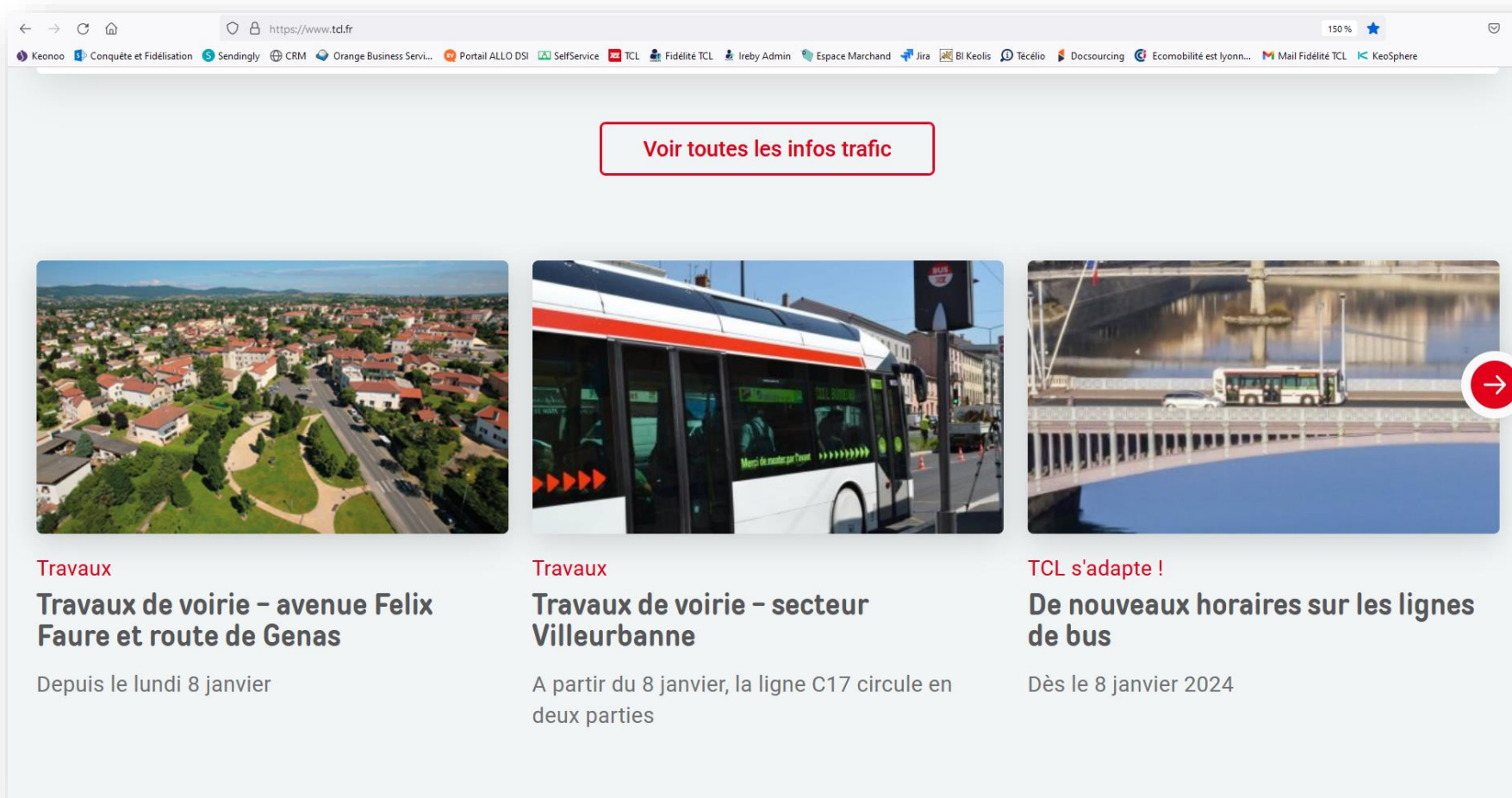
L'alerte Trafic : être tenu informé en temps réels des perturbations de vos lignes favorites.



Plus d'infos : <https://www.tcl.fr/assistance/applis-tcl/comment-sabonner-aux-alertes-trafics-avec-lappli-tcl>

Consulter les informations travaux

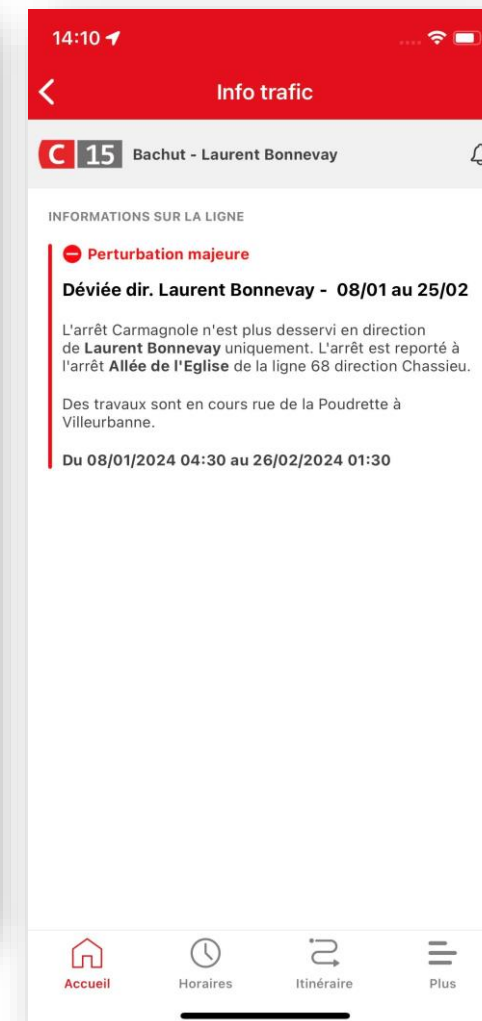
Sur tcl.fr



The screenshot shows the website tcl.fr with a navigation bar at the top containing various service links. A red button labeled "Voir toutes les infos trafic" is prominently displayed. Below this, there are three main sections, each with a photograph and a title:

- Travaux**
Travaux de voirie – avenue Felix Faure et route de Genas
Depuis le lundi 8 janvier
- Travaux**
Travaux de voirie – secteur Villeurbanne
A partir du 8 janvier, la ligne C17 circule en deux parties
- TCL s'adapte !**
De nouveaux horaires sur les lignes de bus
Dès le 8 janvier 2024

Sur l'application mobile



The screenshot shows the TCL mobile application interface. At the top, the status bar displays the time 14:10 and connectivity icons. The app header is red with the text "Info trafic". Below this, a red bar indicates the selected line: "C 15 Bachut - Laurent Bonnevey". A bell icon for notifications is on the right. The main content area is titled "INFORMATIONS SUR LA LIGNE" and features a red alert icon and the text "Perturbation majeure". The alert details are as follows:

- Déviée dir. Laurent Bonnevey – 08/01 au 25/02**
- L'arrêt Carmagnole n'est plus desservi en direction de **Laurent Bonnevey** uniquement. L'arrêt est reporté à l'arrêt **Allée de l'Eglise** de la ligne 68 direction Chassieu.
- Des travaux sont en cours rue de la Poudrette à Villeurbanne.
- Du 08/01/2024 04:30 au 26/02/2024 01:30**

At the bottom, there is a navigation bar with four icons: a house for "Accueil", a clock for "Horaires", a route line for "Itinéraire", and a list icon for "Plus".

Un stand d'information TCL au sein de vos locaux

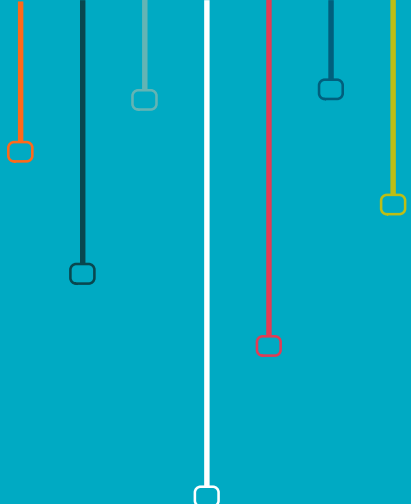
- Renseignement sur l'offre de transport
- Information sur les différents services TCL
- Information sur la tarification (dont promotion de l'abonnement PDME si convention avec l'entreprise)
- Offre découverte aux personnes non-titulaires d'une carte TCL (carte TCL chargée de 10 tickets)
- Mise à disposition de la documentation TCL
- Intervention possible en collaboration avec d'autres acteurs de la mobilité (Agence des Mobilités, Citiz....)

Votre contact :

Pauline BERTHOLLIER
Chargée d'actions commerciales

Direction Relation Usagers
19 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon
Tél. : 04 69 66 89 04 / 06 27 34 92 39
pberthollier@keolis-lyon.fr





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Frédéric FOURNET

Responsable Pôle Information et
Communication Commerciale

Direction Relation Usagers

19 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

Tél. : 06 21 37 37 12

ffournet@keolis-lyon.fr

Pauline BERTHOLLIER

Chargée d'actions commerciales

Direction Relation Usagers

19 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

Tél. : 04 69 66 89 04 / 06 27 34 92 39

pberthollier@keolis-lyon.fr





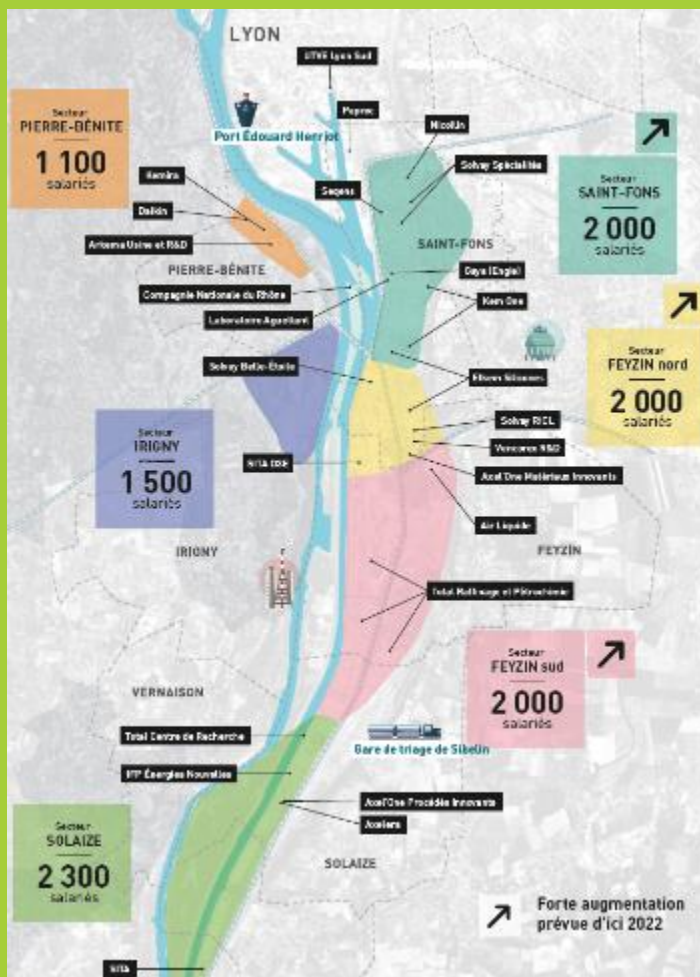
Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie

Rencontres Mobilité Employeurs - 20 février 2024

David ARRAOU, Président de l'ADDVC



Réinventons ensemble la mobilité dans
la vallée de la chimie !



PRESENTATION DE L'ADDVC



Renforçons les synergies entre acteurs
du territoire !

Historique et missions actuelles

Plus d'infos

www.addvc.org



- Création en 2007 de l'ADDVC avec pour objectif de rassembler les communes et les entreprises du territoire autour des problématiques de mobilité
- Dès 2009, l'ADDVC anime le premier PDIE actif sur le territoire du Grand Lyon
- Aujourd'hui, volonté de rapprocher les entreprises, les salariés et les résidents de la vallée pour favoriser les mutualisations de services et partager les bonnes idées en matière environnementale, sociale, économique.
 - **Renforcer les synergies** – Favoriser les échanges de pratiques
 - **Valoriser** nos actions individuelles et collectives
 - **Améliorer** l'image de la Vallée de la Chimie



Renforçons les synergies entre acteurs
du territoire !

Adhérents

Plus d'infos

www.addvc.org



MÉTROPOLE

GRAND

LYON

- 28 adhérents (collectivités et entreprises) représentant environ 8000 salariés
- Air Liquide, Arkema Centre Technique, Informatique et Administratif (CETIA), Arkema Centre de Recherche Rhône-Alpes (CRRRA), Arkema Usine de Pierre Bénite, Axel'One PMI, Axel'One PPI, Axelera, Deltalys, Domo Belle-Etoile, Elkem Silicones, IFPEN, Interfora-IFAIP, JTEKT, Kem One, Sequens, Syensqo Saint-Fons Spécialités, Syensqo Centre de Recherche et Innovation de Lyon (RIC-Lyon), SAUR, SYMBIO, Terenvie, TotalEnergies CRES, TotalEnergies Plateforme, France Chimie Rhône-Alpes, Ville de Pierre Bénite, Ville de Saint-Fons, Ville de Feyzin, Ville de Vernaison, Vos Logistics, Ville de Solaize



Renforçons les synergies entre acteurs
du territoire !

3 axes de travail

Plus d'infos

www.addvc.org



- Volet 1 : Accompagner les changements de comportements des salariés et des habitants du territoire
 - En proposant aux entreprises et collectivités du territoire des actions concrètes à mettre en place lors de la SEDD ou toute l'année (diffusion d'affiches, catalogue d'ateliers de sensibilisation et formation) pour donner envie d'agir.
- Volet 2 : Mesurer et faire évoluer les pratiques RSE des entreprises et collectivités du territoire en s'appuyant sur le partage d'expériences
 - Et sur le label d'engagement RSE Vallée de la Chimie et en animant des actions collectives (animation du Plan de Mobilité interentreprise, d'un groupe de travail biodiversité incluant les collectivités, le SMIRIL, et les entreprises du territoire).
- Volet 3 : Renforcer les liens entre les entreprises, les collectivités, les habitants et les acteurs du territoire
 - En faisant connaître les actions en faveur du développement durable portées par les communes, en permettant aux habitants de découvrir les activités des entreprises et en parlant d'une voie commune auprès des institutions.

Renforçons les synergies entre acteurs
du territoire !



MÉTROPOLE
GRAND **LYON**

LABEL D'ENGAGEMENT RSE

Plus d'infos

www.addvc.org



Renforçons les synergies entre acteurs
du territoire !



Création en
2023

Plus d'infos

www.addvc.org



MÉTROPOLE

GRAND

LYON

- Création et lancement en juin 2023 du label d'engagement RSE sur le territoire de la Vallée de la Chimie avec pour objectifs de :
 - Recenser les actions en cours ou déjà réalisées en faveur du développement durable et de la transition énergétique sur le territoire
 - De positionner chacun des acteurs
 - De donner de nouvelles idées pour agir
 - Faciliter la mise en relation pour le partage d'expériences
 - Fixer un cap annuel pour le territoire
 - Créer une dynamique de performance



Renforçons les synergies entre acteurs
du territoire !

20 entreprises et collectivités engagées

Plus d'infos

www.addvc.org



MÉTROPOLE

GRAND

LYON

- Un outil simple et adapté aux enjeux du territoire qui a déjà permis de
 - Recenser plus de 80 actions autour de 8 thématiques (énergie et climat, biodiversité, mobilité, déchets, qualité de vie au travail, alimentation et gaspillage, achats responsables et engagement sociétal)
 - Susciter de nombreux partages d'expériences, notamment autour de la mobilité, de la biodiversité et de la gestion des déchets alimentaires



Renforçons les synergies entre acteurs
du territoire !

Son fonctionnement

Plus d'infos

www.addvc.org



MÉTROPOLE

GRAND

LYON

- En 3 temps :
 - Recueil des actions réalisées au moyen d'un questionnaire
 - Identification de l'ensemble des actions réalisées à l'échelle du territoire et positionnement de chaque acteur
 - Diffusion et partage sur le site de l'ADDVC : <https://www.addvc.org/label/>



Renforçons les synergies entre acteurs
du territoire !

Les résultats à l'échelle du territoire

En moyenne 42
actions réalisées
par adhérent

Plus d'infos

www.addvc.org



MÉTROPOLE
GRAND LYON



Par exemple, sur la thématique énergie et climat, les acteurs du territoire réalisent en moyenne 5,7 actions sur les 10 recensées.



Renforçons les synergies entre acteurs
du territoire !

Les atouts pour le territoire

Plus d'infos

www.addvc.org



MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Un outil simple et efficace qui permet :

- de prendre de la hauteur sur les actions réalisées
- D'identifier les points forts et les pistes d'amélioration
- De définir les axes à travailler de façon collective
- De fixer un cap annuel sur le territoire



**Envie de partager
vos actions ?**

Actualités mobilité

Structuration du Conseil en Mobilité Employeur

Structuration du Conseil en Mobilité Employeur

Objectifs :

- Faire connaître l'offre de services de mobilité dans sa globalité et multimodalité
- Valoriser les démarches mobilité volontaires, via un plan de Mobilité individuel ou commun
- Accompagner progressivement les employeurs selon leur possibilité

Ouvert à tous les employeurs du territoire, sans participation financière.

Un accompagnement individuel progressif

Caractéristiques de l'accompagnement progressif

L'éligibilité de l'employeur

- Site implanté sur le périmètre couvert par SYTRAL Mobilités
- 11 salariés minimum *ou* déménagement
- 50 salariés pour le bloc 3

Les engagements de l'employeur

- Désigner un Référent Mobilité pour structurer et animer la démarche mobilité durable
- Fournir un [état des lieux](#)
- Transmettre un plan d'actions (si existant)
- Réfléchir à la mise en place du Forfait Mobilités Durables en lien avec la loi LOM (art. 82)
- Diffuser les informations mobilité aux salariés et communiquer sur la prise en charge transport

Accès à L'OFFRE DE SERVICE de SYTRAL Mobilités et de la Métropole de Lyon

*choix entre 3 blocs
d'accompagnement cumulables*

❑ Bloc 1 – Informations et avantages

- Kit de communication
- Tarification nouvel abonné via la Box « Je découvre »
- Présentation de l'offre et des services de mobilité aux salariés
- 1 RDV annuel de suivi et de conseil

❑ Bloc 2 – Animations mobilités

- Accès au bloc 1
- Coordination d'un Point Information Multimodale
- Distribution d'offres d'essai
- 1 stand thématique (vélo, covoiturage, etc.) **ou** 35 séances de conseils individualisés
- Interventions des chambres consulaires pour un diagnostic de flotte et préconisation de renouvellement et/ou optimisation



❑ Bloc 3 – Diagnostic mobilité

- Accès aux blocs 1 + 2
- Réalisation d'un diagnostic (tous les 3 ans) : cartographie de géolocalisation des salariés + enquête salariés exhaustive (rapport d'analyse commenté + présentation des résultats + infographie)
- Aide à la définition du plan d'action
- Tarification avantageuse pour une année via une « Box employeur » (à venir)



Suppression de l'accès aux services, à la boîte à outils et aux tarifs préférentiels en cas de non-respect des engagements

⇒ Engagement moral des employeurs

⇒ Engagement via des conventions avec les opérateurs de mobilité pour les avantages tarifaires

Accompagnement en continu des zones d'activités



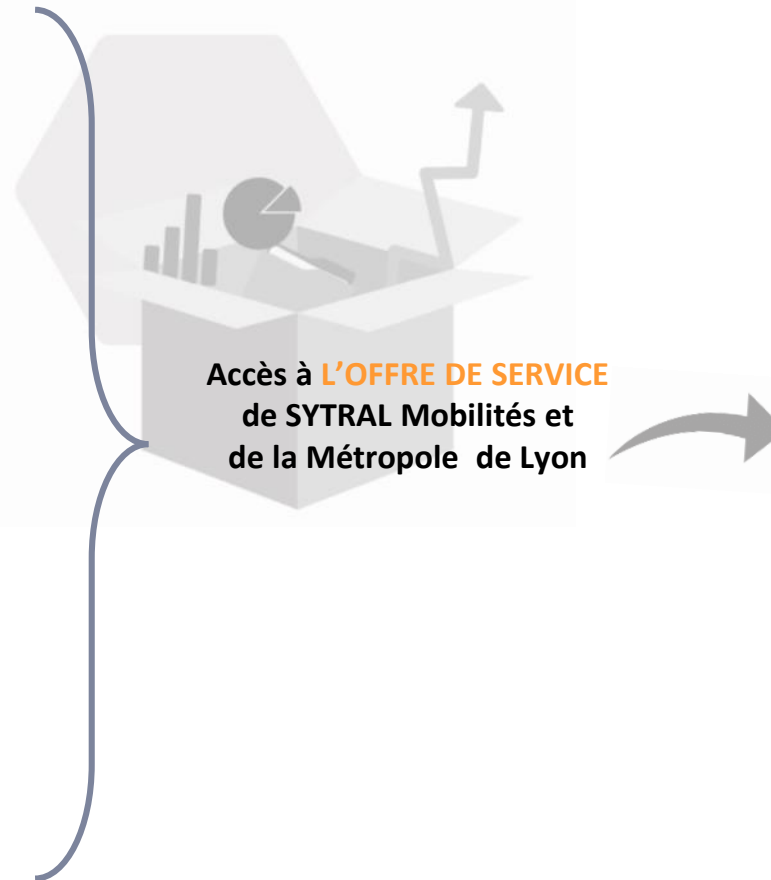
L'éligibilité de l'association d'entreprises

- Au moins 5 employeurs et 1 000 salariés concernés par la démarche de mobilité durable

Les engagements de l'association d'entreprises et de ses membres

- Réalisation du diagnostic mobilité
- Mettre à disposition ou financer une partie d'un poste de Référent Mobilité
- Transmettre un plan d'actions (si existant)
- Participer aux Rencontres "Mobilités et Employeurs" (2/an) et aux réunions de coordination du PDMEC
- Organiser un événement mobilité annuel et participer au challenge mobilité AURA
- Diffuser les informations mobilité aux salariés

- *A titre individuel : inciter les employeurs à définir et mettre en œuvre un plan d'action individuel*



Caractéristiques de l'accompagnement medium

Information/sensibilisation des salariés

- Réunion d'information Mobilité (1/an)
- Animation Mobilité (1/an)
- Séances de conseil individuel (100/an)

Plan d'action – ressource/animation/coordination/ suivi

- Financement partiel d'un poste ou mise à disposition de ressource
- Accompagnement à la définition et mise en œuvre du plan d'actions collectif
- 4 RDV annuels de suivi et de conseil
- Traitement des remontées « terrain »



Suppression de l'accès aux services, à la boîte à outils et aux tarifs préférentiels en cas de non-respect des engagements

⇒ Engagement via **conventionnement pour 3 ans** avec la Métropole / SYTRAL Mobilités / Associations d'entreprises

⇒ Accès à la tarification uniquement via l'engagement individuel des employeurs de la zone

Accompagnement des zones d'activités économiques prioritaires



L'éligibilité de l'association d'entreprises

- Priorisation métropolitaine en fonction de la superficie et du nombre de salariés de la zone, de l'engagement de l'association d'entreprises et de la qualité de l'offre et des services de mobilité existants

Les engagements de l'association d'entreprises et de ses membres

- Désigner un Référent Mobilité pour structurer et animer la démarche mobilité durable
- Participer à l'enquête employeur
- Transmettre un plan d'actions (si existant)
- Participer aux Rencontres "Mobilités et Employeurs" (3/an) et aux réunions de coordination du PDMEC
- Organiser un événement mobilité annuel et participer au Challenge Mobilité AURA
- Diffuser les informations mobilité aux salariés

- *A titre individuel : inciter les employeurs à définir et mettre en œuvre un plan d'action individuel*



Accès à **L'OFFRE DE SERVICE PREMIUM**
de SYTRAL Mobilités et
de la Métropole de Lyon



Suppression de l'accès aux services, à la boîte à outils et aux tarifs préférentiels en cas de non-respect des engagements

- ⇒ Engagement **via conventionnement** avec la Métropole / SYTRAL Mobilités / Association d'entreprises
- ⇒ Accès à la tarification uniquement via l'engagement individuel des employeurs de la zone

Caractéristiques de l'accompagnement premium

Information/sensibilisation des salariés

- Réunion d'information Mobilité (1/an)
- Animations Mobilité (2/an)
- Séances de conseil individuel (150/an)

Diagnostic Mobilité

- Diagnostic d'accessibilité
- Enquêtes origine/destination des salariés et employeurs
- Traitement des données de localisation
- Évaluation du potentiel de report modal et restitution

Ressource/animation/coordination/suivi

- Financement partiel d'un poste ou mise à disposition de ressource
- Accompagnement à la définition et mise en œuvre du plan d'actions collectif
- Animation de 4 réunions de coordination/an du PDMEC avec le collectif
- 4 RDV annuels de suivi et de conseil
- Traitement des remontées « terrain »



Le Challenge Mobilité





Qu'est-ce que c'est ?



2 palmarès et de nombreux
prix à gagner !

Depuis 2011, la Région AuRA propose
chaque année aux employeurs
d'organiser,
le temps d'une journée,
un défi collectif.

Le 4 juin, c'est l'occasion
de **tester, le temps d'une journée, un
mode de déplacement alternatif**
à la voiture individuelle !



Concrètement...

Quels modes éligibles ?

Marche, Vélo, Bus, Tram, Train, Car interurbains, Covoiturage, Trottinette, EDPM, Télétravail...

Qui peut participer ?

Les actifs et étudiants d'Auvergne-Rhône-Alpes, pour leurs **trajets domicile-travail**.





Un événement gratuit, « clé en main »

- **Une plateforme web** : inscription, suivi des données de déplacements de vos salariés, ressources...
- **Des webinaires** : conseil dans l'organisation, réponse à vos questions
- **Un kit de communication** pour annoncer en interne votre participation et animer votre journée
- **Un accompagnement** par un relais local tout au long du Challenge





Pourquoi participer ?



Encourager vos salariés...

À passer à l'action et à changer durablement de mode de déplacement, ou à valoriser ceux qui le font déjà !

Proposer un événement ludique et convivial

Une journée particulière avec des animations et des temps d'échanges qui fédèrent les collaborateurs.



Les prochaines étapes

- 1. Je m'inscris ou je me réinscris à partir du 25 mars
- 2. Je prends connaissance du **règlement et des modes d'emploi**
- 3. Je rassemble les éléments de la **boîte à outils**
- 4. Je consulte le **catalogue d'animation et le guide d'aide à la saisie**
- 5. Je participe le Jour J
- 6. Je saisis mes données de participation

Je m'inscris

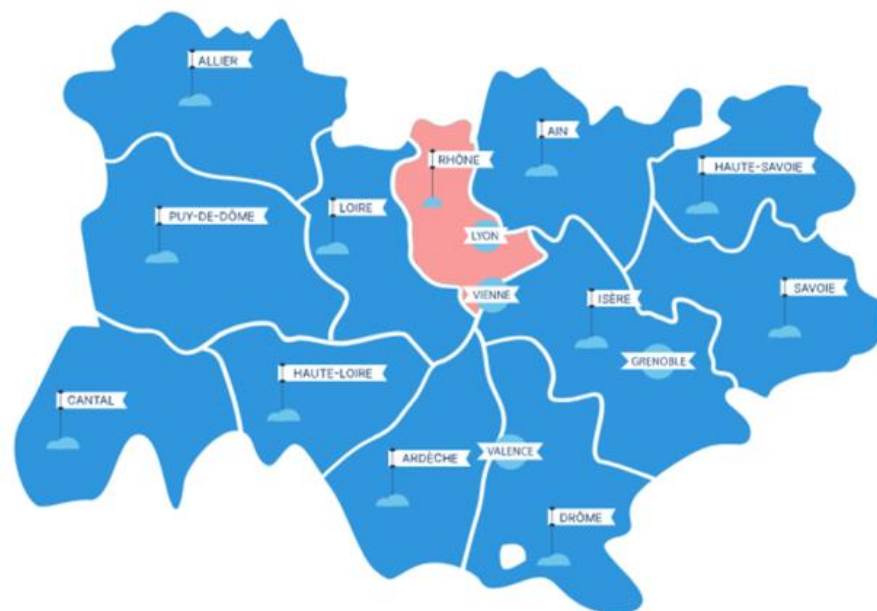
J'inscris ou je réinscris mon établissement afin que les salariés puissent participer !



Une difficulté pour vous connecter ou vous inscrire ?
Contactez l'équipe du challenge mobilité au 04 76 09 60 05



Vous êtes un établissement
situé dans la métropole de Lyon



Votre relais local



Le partenaire institutionnel





Des questions ? Contactez-nous !

Nous vous accompagnons tout au long de l'événement :
de l'inscription à la saisie des résultats



Relais local sur le territoire de la Métropole de Lyon

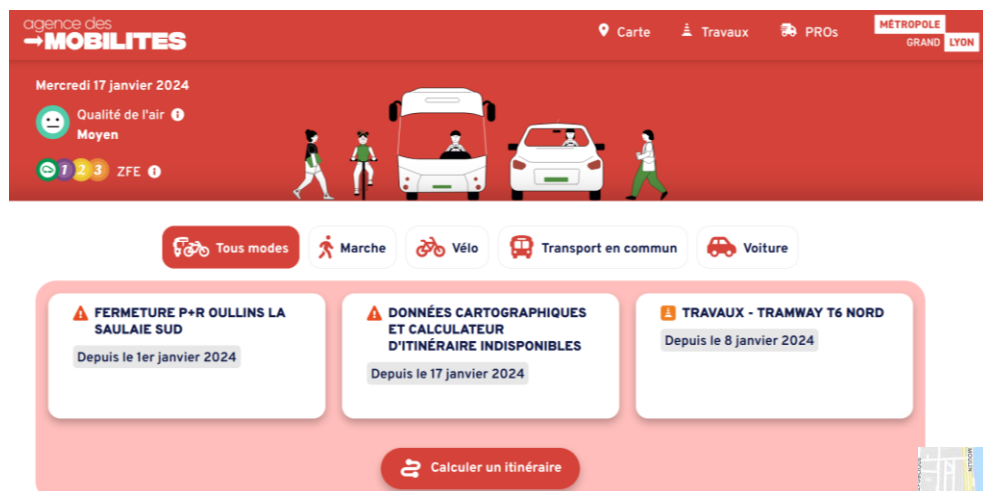
challengemobilite@maisonduvelolyon.org

04 72 00 23 57 | 06 34 11 97 51

Agence des Mobilités en ligne

L'Agence des Mobilités en ligne

Une refonte d'Onlymoov pour un meilleur service rendu aux usagers



Accueil / Professionnels / La mobilité durable au...

La mobilité durable au travail

Je m'informe

Les enjeux

Les dispositifs et les aides

Les ressources juridiques

Les contacts de proximité

Fiches pratiques

J'agis

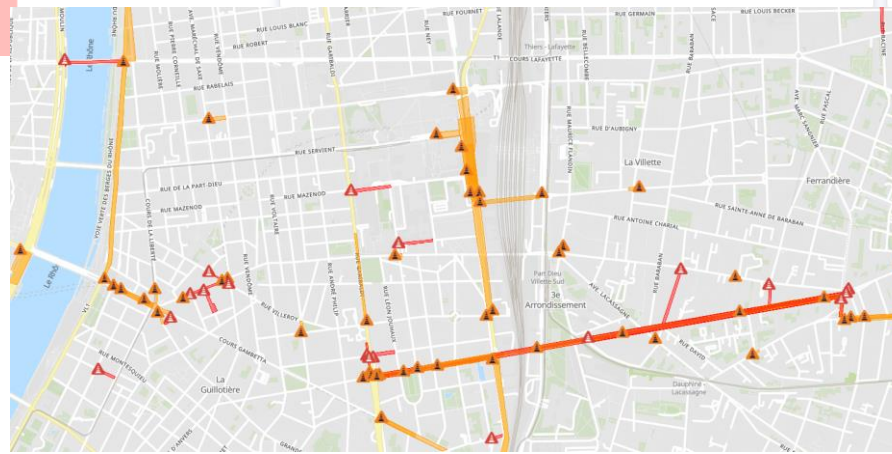
Le Plan de Mobilité Employeur

Le Plan de Mobilité Employeur Commun

Les actions à mettre en oeuvre

L'annuaire des acteurs

Les partenaires



Évolutions législatives et Zone à Faibles Émissions

Avantage fiscal pour la mise à disposition d'une flotte de vélos

Mise à disposition des collaborateurs à titre gratuit par l'employeur de droit privé pour les déplacements domicile-travail : 25 % des dépenses engagées déductibles de l'impôt sur les sociétés

Dépenses éligibles :

- dotations aux amortissements fiscalement déductibles relatives à l'acquisition des vélos
- dotations aux amortissements ou charges déductibles afférentes aux équipements de sécurité (casques, gilets réfléchissants, antivols)
- frais d'assurance contre le vol et couvrant les déplacements domicile-travail
- frais d'entretien
- dotations aux amortissements fiscalement déductibles relatives à la construction ou la location d'une zone de stationnement.



prolongation jusqu'à fin 2027

Nouvelles règles pour le bonus écologique et la prime à la conversion – véhicules routiers

Principales évolutions :

- Ouverture du bonus vélo aux cycles d'occasion vendus par des professionnels
- Ouverture du bonus retrofit aux véhicules transformés en hybrides rechargeables
- Baisse de 1 000€ du montant maximal du bonus pour les 5 plus hauts déciles
- Baisse de 1 000€ du montant maximal de la prime à la conversion
- Maintien du bonus jusqu'à 7 000€ pour les ménages les moins aisés
- Suppression du bonus écologique pour les voitures particulières acquises par des personnes morales
- Suppression du bonus « véhicule d'occasion »
- Suppression de la prime à la conversion pour les Crit'Air 1



**Aides métropolitaines réhaussées
en sept.2023**

Évolution des règles d'amortissement des véhicules à faibles émissions

Les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition bénéficient d'un amortissement de 40 % de la valeur du véhicule (PTAC < 2,6T).

Plafonds pour les véhicules à faibles émissions :

- 30 000€ (émissions CO₂ > 20g/km)
- 20 300€ (émissions CO₂ 20 > 50g/km).

Suramortissement pour les poids-lourds entre 20 et 40 % selon PTAC.

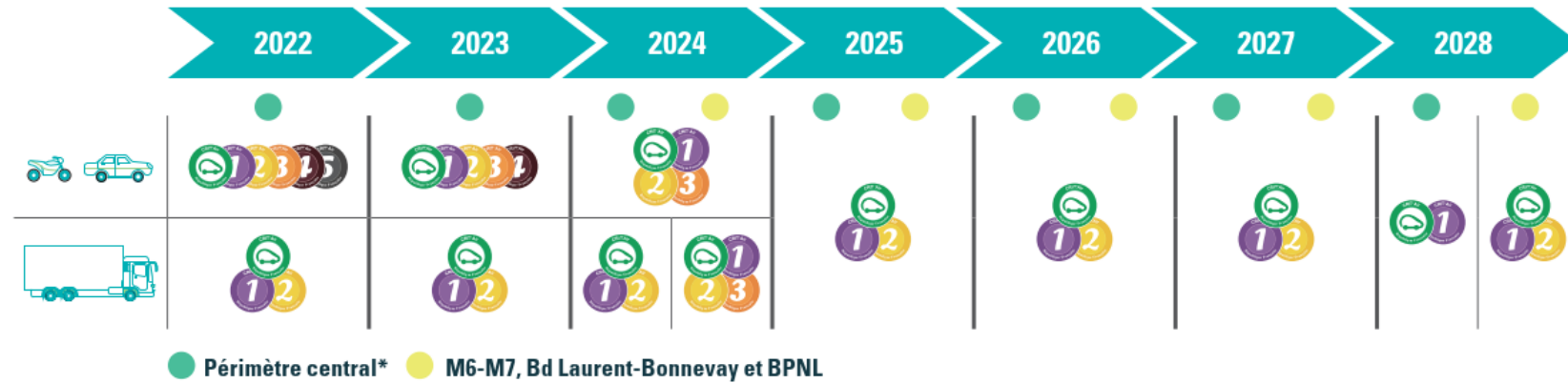
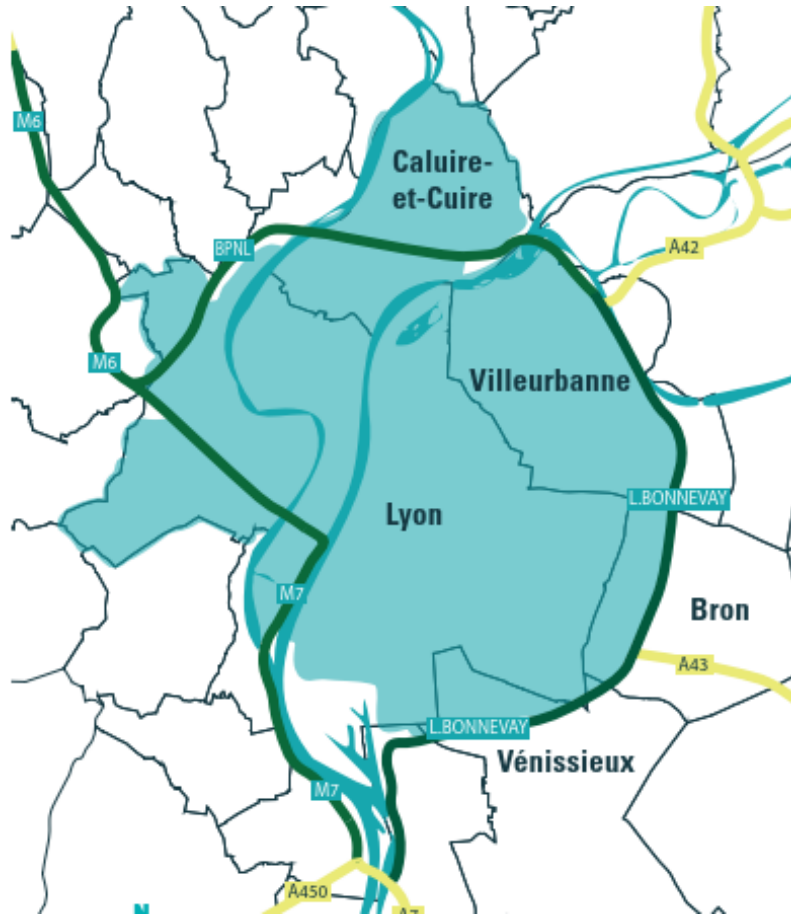


**ouverture aux véhicules rétrofités
acquis entre jan.2024 et déc.2030**

Évolution de la zone à faibles émissions au 1^{er} janvier 2024



Vignettes Crit'Air acceptées au sein du périmètre ZFE :



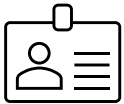
* Lyon, Caluire-et-Cuire, Villeurbanne, Bron, Vénissieux et les secteurs situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent-Bonnevay

- **1er janvier 2024** : interdiction des Crit'Air 4, s'ajoutant aux Crit'Air 5 et non-classés
- **1er janvier 2025** : interdiction des Crit'Air 3
- **1er janvier 2028** : interdiction des Crit'Air 2 hors des voies structurantes d'agglomération. Ces dernières en resteront à l'interdiction des Crit'Air 3.

Évolution de la zone à faibles émissions au 1^{er} janvier 2024



Un dispositif d'aides pour accompagner la transition vers des véhicules à faibles émissions (véhicule Crit'Air 1 et véhicules électriques, scooter électrique, vélo cargo, VAE)



Un cadre dérogatoire pour prendre en compte les difficultés (faibles ressources, situations spécifiques...)

Type de dérogation	Jusqu'au 31 décembre 2023	Depuis 1 ^{er} janvier 2024
Délais de livraison	✓	✓
Approvisionnement marchés	✓	✓
Approvisionnements AMAP	✓	✓
Petit rouleur Pro 52 droits <i>ouverte aux VUL et PL Crit' Air 5,4,3,2 et NC</i>	✗	✓
Véhicules spécifiques (Cam et Ctte) <i>Ben amo/ben/cit eau/fg td/beton/pte eng</i>	✓	✓
Amortissement Crit'Air 2	✗	Activation en 2028

**Plus d'infos et montant des aides
sur [ZFE.grandlyon.com](https://zfe.grandlyon.com)**

Aides à l'acquisition vélo 2024

Aide à l'achat vélo

Dans le cadre de la Zone à Faibles Émissions, le dispositif d'aide à l'achat de vélo cargo pour les professionnels a été révisé en juin 2023 (en vigueur depuis 2020).

Le dispositif d'aide à l'achat 2024 pour les particuliers sera voté par le Conseil Métropolitain en mars.

=> Mise à disposition d'une [infographie](#) pour comprendre les aides activables pour les particuliers pour acheter un vélo.

Toutes les informations sur aveilo.grandlyon.com

Plus d'infos sur les aides nationales
Primealaconversion.gouv.fr

**VOUS SOUHAITEZ ACHETER
UN VÉLO, LA MÉTROPOLE
DE LYON VOUS AIDE**



Évènement Mai à vélo

Mai à Vélo

Une Fête nationale pour que vive
l'engouement pour le vélo

=> **Organisez des événements** dans vos établissements, avec un kit de communication à disposition et un agenda national !

=> **Rejoignez le challenge d'activité** sur la communauté Métropole de Lyo sur Géovélo
<https://geovelo.app/en/communities/invites/BKYXQKW/>

+ d'info : [webinaire le 28 mars à 14h](#)



Vélos dans les ZA

Réflexions sur des services vélos dans les zones d'activités

Travail exploratoire en cours pour faciliter l'intermodalité et le dernier kilomètre à vélo.

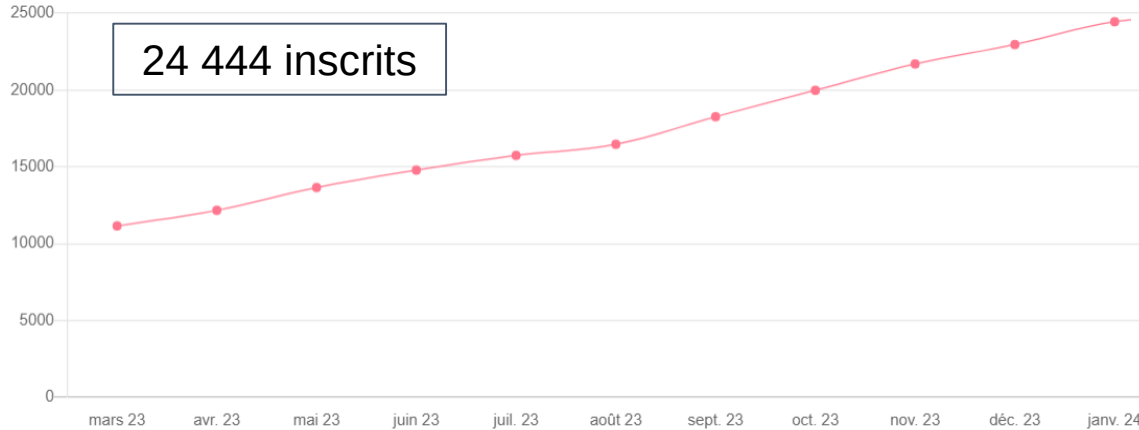
Expérimentations à imaginer avec les acteurs économiques installés dans les zones d'activités de la Métropole.



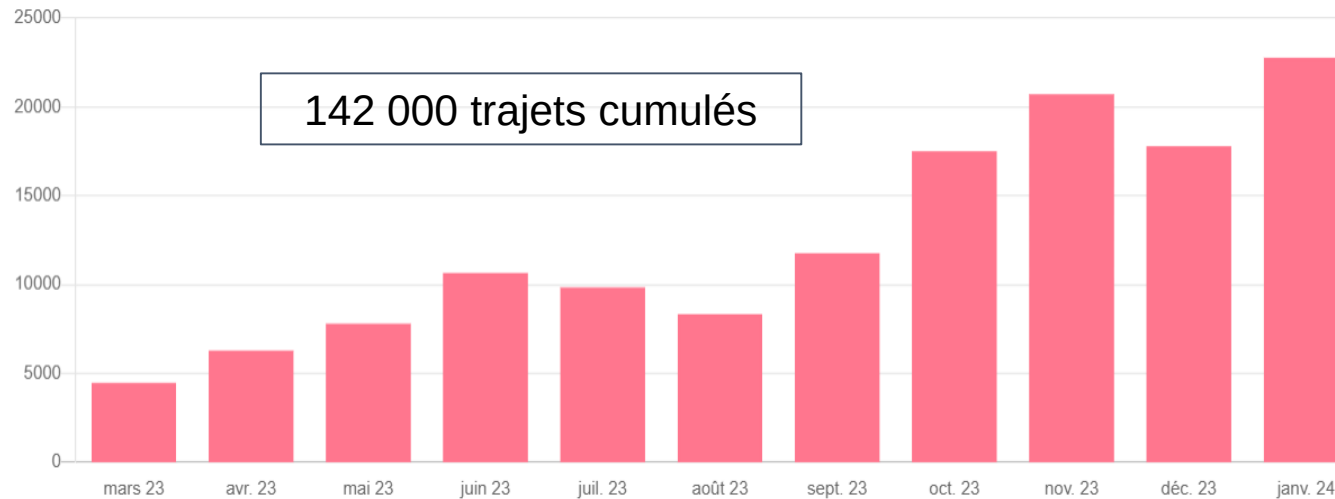
**Associations d'entreprises volontaires :
signalez-nous votre intérêt**

Évolution des services de mobilités partagées (autopartage et covoiturage)

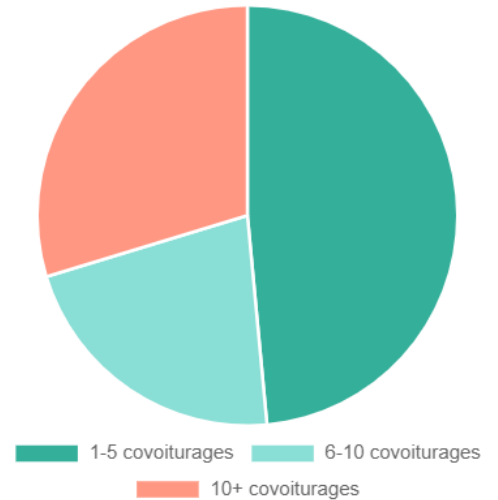
De plus en plus de covoitureurs sur En Covoit'



93 % de chance de trouver un covoitureur



dont 10 % en intermodalité TCL



30 % covoiturent > 10 fois/mois

Service public d'autopartage métropolitain

Montée en puissance du service d'autopartage en station actuel, avec pour objectif :

- Desserte des 58 communes de la Métropole
- Jusqu'à 800 véhicules en 2026, 3 400 en 2030
- Une station tous les 350 mètres environ

**Journée nationale de l'autopartage
27 mars à Lyon 3ème**



Salon virtuel de la mobilité durable du 18 au 29 mars

SOMMET VIRTUEL DE LA MOBILITÉ DURABLE

Du 18 au 29 mars
100 % en ligne

10
jours

de webconférences et
ateliers dédiés aux



Comment décarboner les
flux de mobilité liés aux
activités des entreprises et
des administrations ainsi que
les déplacements des
collaborateurs ?

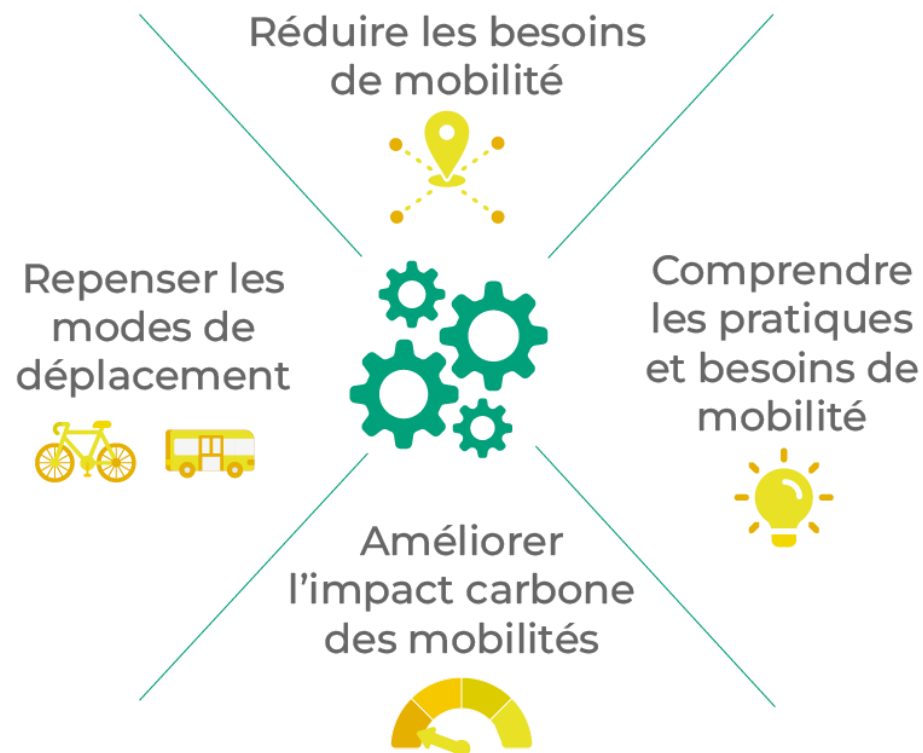


Comment définir et mettre en
oeuvre une stratégie et des
solutions en mobilité durable,
inclusive et résiliente, à l'échelle
de son territoire ?



L'objectif final

**Accélérer la décarbonation des mobilités dans les
organisations et sur les territoires**



Vos questions



**MÉTROPOLE
GRAND LYON**

Mathieu CHIARA
Chargé de projets management de la
mobilité
Service Aides et Conseil en Mobilité
04 26 83 92 26
mchiara@grandlyon.com

Maëly VIARD
Chargée de projets management de la
mobilité
Service Aides et Conseil en Mobilité
04 26 83 92 15 - 06 68 93 79 22
mviard@grandlyon.com

**La Métropole de Lyon : une collectivité territoriale en
charge notamment de :**

- **l'aménagement urbain, l'accompagnement du tissu
économique, l'insertion et l'emploi et les mobilités**

La Métropole de Lyon définit la stratégie métropolitaine globale en
termes de mobilité, conformément au rôle d'Autorité Organisatrice
de la Mobilité (AOM) et pilote sa mise en œuvre via :

- sa déclinaison dans l'aménagement du territoire et dans les
programmes d'aménagements urbains,
- la définition, l'exploitation et l'organisation des services de
mobilités aux côtés des services de transports collectifs et de
stationnement de surface,
- la définition et la mise en œuvre des actions d'accompagnement
au changement de comportement en matière de pratiques de
mobilité auprès des usagers professionnels et particuliers

Depuis la loi LOM d'orientation des
mobilités (2019), il y a deux
**Autorités Organisatrices de la
Mobilité** sur votre territoire :
> SYTRAL Mobilités <
> La Métropole de Lyon <



**SYTRAL
MOBILITÉS**

Lorène GRAND
Cheffe de projet Conseil en mobilité auprès
des employeurs
Responsable relations employeurs
Suivi technique de la convention SYTRAL
Mobilités/Keolis
06 27 17 80 25
lorene.grand@sytral.fr

Les missions de SYTRAL Mobilités

Définition et mise en œuvre de la politique de mobilité

- Élaboration du plan de mobilité (ex PDU)
- Financement du développement et de la gestion des réseaux et de leur
exploitation
- Détermination de l'offre de transport et de la politique tarifaire

Mise en œuvre opérationnelle

- Maîtrise d'ouvrage et propriété des infrastructures et des équipements
- Suivi de l'exploitation des services de transport par les opérateurs
- Suivi de la satisfaction du service aux usagers

Intermodalité/Accompagnement

- Mission de conseil en mobilité aux employeurs (hors métropole de Lyon)
- Assistance technique à ses membres
- Coordination en matière d'information des usagers et de tarification des
services de l'ensemble des mobilités mis en place sur son territoire